
LE PROPAGATEUR

Volume V.

15 Mai, 1894,

Numéro 6

BULLETIN

11 Mai 1894.

* * Mgr Coullié.—L'esprit nouveau proclamé à la tribune du Parlement en France,—il n'y a pas longtemps,—par monsieur Casimir Périer, le premier ministre, et par monsieur Spuller, le ministre des cultes, a-t-il déjà disparu? On serait tenté de l'affirmer en présence d'un nouvel attentat *gouvernemental* aussi vil et aussi odieux que celui dont souffre encore le noble archevêque d'Aix, Mgr Gouthe-Soulard. La victime de ce nouvel attentat est Mgr Coullié, (1) le nouvel archevêque de Lyon. En vertu d'une décision du conseil de cabinet (2), ce prélat est privé de son traitement et *déséré comme d'abus au conseil d'Etat*. Sa faute, aux yeux des persécuteurs qui déshonorent la France, est l'opposition qu'il a faite à la loi sur la comptabilité des Fabriques (3), loi empiétant sur les droits sacrés de l'Eglise et soumettant les comptes des Fabriques à l'inspection de l'Etat comme s'il s'agissait d'affaires du fisc. Cette loi est la plus nouvelle de la série de lois impies et scélérates promulguées contre l'Eglise depuis quelques années.

La privation de son traitement, prononcée contre un évêque ou même contre un simple prêtre, est tout simplement une criante injustice. Le traitement du clergé remplace, en vertu du *concordat*, les biens dont la révolution a dépouillé l'Eglise. Ce n'est pas un salaire que l'Etat paye au clergé de France. C'est, au contraire, une faible indemnité qu'il lui livre en compensation des biens qu'il lui a arrachés, ou plutôt c'est une restitution de partie des biens volés. En privant un membre du clergé de cette indemnité à laquelle il a un droit sacré, l'Etat se rend coupable d'un nouveau vol, et il brise le contrat solennel qu'il a fait avec le Saint-Siège.

Quelques journaux français disent que c'est monsieur Burdeau, ministre des Finances, et député de Lyon, qui est la cause des injustices que l'on a faites à son archevêque. D'autres accusent monsieur Dumay, le directeur des cultes, un sectaire qui a déjà fait ses preuves. Quoiqu'il en soit le gouvernement Casimir Périer s'est rendu coupable d'un acte odieux qui a soulevé l'indignation des gens honnêtes en France et à l'étranger. En apprenant

(1) Mgr Coullié est le primat des Gaules.

(2) Ce qui équivaut aux arrêtés en Conseil de notre gouvernement fédéral et de nos gouvernements provinciaux.

(3) Il s'agit d'une lettre pastorale invitant les conseils de Fabriques à *préparer leurs comptes et à former leurs budgets suivant les anciennes règles*.